

République Française - Département de l'Hérault
Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Date de la convocation : 25/05/2022

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°
Séance du **2 JUIN 2022** 28-2022

Membres en exercice : 11

Présents : 8

Absents : 2

Représentés : 1

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 1

L'An Deux Mille Vingt-deux le Deux juin à 18 heures
le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,

Présents : SIEGEL R, MORESMAU JP, MINAZZO D, HOMBERT B, THEULE JC,
GILHET B, VEDEL P, STEHLE C,

Absent excusé : KROGSDAHL A procuration à MORESMAU JP

Absents : NICAISE V QUEVREUX M

Objet : Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Hérault – Opération Patrimoine et voirie 2022– Remplacement lanternes vétustes éclairage public

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin d'améliorer le cadre de vie des habitants tout en ayant un impact important sur les économies d'énergie, il conviendrait de poursuivre l'opération de changement des lanternes vétustes de la commune.

Ce projet avait été séquencé en 5 phases dont aujourd'hui 3 ont été réalisés et avaient reçu des financements de Hérault Energie. Depuis 2020 ces financements sont réservés aux communes ayant transféré la compétence éclairage public à Hérault Energie. Ce qui n'est pas le cas de notre collectivité. La commune se retrouve donc sans aucun financement pour achever cette opération dont les couts restent élevés.

Monsieur le maire présente les nouveaux devis réactualisés et correspondants aux tranches restantes :

Tranche ROUTE DEPARTEMENTALE 4

Dépose de l'appareillage existant et pose de nouvelles lanternes led pour 13 unités

Montant HT 7 315,00 € soit 8 778,00 € TTC

Tranche GRAND CHEMIN DU VAL DE GELLONE

Dépose de l'appareillage existant et pose de nouvelles lanternes led pour 21 unités

Montant HT 11 505,00 € soit 13 806,00 €

Monsieur le Maire propose de solliciter le Conseil départemental de l'Hérault dans le cadre du programme patrimoine et voirie 2022 ; Cette opération pourrait être réalisée selon le plan de financement suivant :

Montage financier : Montant total des travaux : 18 820 € HT

Commune 20% Soit 3 764,00 €

FAIC 80% soit 15 056,00 €

Le Conseil municipal de la commune de SAINT GUILHEM LE DESERT
APRES EN AVOIR DELIBERE, DÉCIDE



Avoix des suffrages exprimés d'autoriser Mr le Maire à d
Conseil Départemental de l'Hérault, selon le plan de financeme
remplacement des lanternes vétustes de la commune de Saint-Guilhem-le-Désert.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Le Maire,
SIEGEL R.



MORESMAU JP. 	BRUNEL MINAZZO D. 	HOMBERT B. 	
THEULE JC. 	GILHET B. 	VEDEL P. 	
NICAISE V.	KROGSDAHL A. P.O. 	STEHLE C. 	QUEVREUX M.